



POLITIQUE D'INCLUSION DES ENFANTS

CONTEXTE

La période de la petite enfance étant particulièrement importante pour l'épanouissement de la personne tout au long de son parcours de vie, offrir des services éducatifs aux jeunes enfants constitue une grande responsabilité.

Lorsque le cheminement d'un enfant est limité par un défi particulier, nous nous donnons comme objectif de lui offrir un service qui répond à ses besoins qui lui permet de vivre dans un contexte social adapté à sa condition.

Le CPE de Matane applique le programme éducatif « Accueillir la petite enfance ». Ce programme a une triple mission dont :

- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des jeunes enfants;
- Offrir un milieu de vie propre à accompagner les jeunes enfants dans leur développement global;
- Contribuer à prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global des jeunes enfants et favoriser leur inclusion sociale.

Ce programme s'appuie sur les valeurs suivantes : le respect de soi, celui des autres et de l'environnement, l'égalité entre les personnes, le partage, la solidarité, la résolution pacifique des conflits, ainsi que la valorisation de la diversité.

Les valeurs du CPE viennent couronner celle du programme éducatif et se définissent comme ceci :

➤ **L'AUTONOMIE**

L'enfant est encouragé à accomplir des tâches par lui-même en lien direct avec son niveau de développement et son propre rythme. L'éducatrice encadre l'enfant sans le faire à sa place et lui permet d'essayer et de réussir par lui-même. Faire des choix, prendre des décisions, trouver des solutions, voilà ce qui est valorisé auprès des enfants au CPE de Matane. Les locaux sont aménagés de façon à ce que les enfants aient accès au matériel selon leur niveau de développement. De plus, chaque enfant se voit attribuer une responsabilité journalière adaptée à son intérêt et ses capacités.

➤ **LA COOPÉRATION (LE PARTAGE ET L'ENTRAIDE)**

C'est à travers les activités quotidiennes que se vivent le partage et la coopération. Dans le jeu, les routines et les interactions, les enfants sont encouragés, notamment à attendre leur tour, réagir positivement à l'autre et à s'adapter au point de vue de l'autre. L'éducatrice peut même créer des occasions pour développer ces compétences. Par exemple : en offrant que 2 pots de colle pour réaliser un bricolage de groupe.

➤ **LE RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Le respect de soi et des autres est la base des relations interpersonnelles et le CPE est un

environnement propice pour ces apprentissages. Au CPE de Matane nous reconnaissons l'importance que l'enfant ait une bonne connaissance de lui-même, de ses forces et de ses limites. L'enfant apprend à respecter ses limites et celles des autres. Ainsi, il sera plus facile pour lui de s'affirmer sans blesser les autres. Cette valeur est aussi importante au sein de l'équipe.

➤ L'INITIATIVE

L'initiative est une valeur importante au CPE de Matane. Nous souhaitons rester centrés sur la volonté de faire et non sur le résultat. Ainsi, l'enfant développe alors la volonté et la capacité de faire les choses, car il apprend et s'améliore au fur et à mesure qu'il pratique. Valoriser l'initiative développe inévitablement l'estime de soi, la confiance en soi et son autonomie. L'enfant apprend qu'il peut réussir et qu'il a droit l'erreur.

Considérant cette information, le CPE de Matane veut offrir à chacun des enfants qui lui ont confiés, des services de garde d'une qualité optimale ayant pour but de :

- Favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer tous les domaines de développement de sa personne notamment sur le plan social et affectif, cognitif, langagier, physique et moteur;
- Favoriser l'égalité des chances des enfants qui vivent des contextes de précarité socio-économique;
- Favoriser l'égalité des chances des enfants présentant des besoins particuliers;
- Amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement et cela, dans le respect de ses besoins de sécurité affective et physique, des étapes et du rythme de son développement ainsi que de son vécu familial ;
- Favoriser la réussite éducative de l'enfant, notamment en facilitant sa transition vers l'école.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE D'INCLUSION

L'inclusion vise à favoriser l'égalité des chances afin que tous les enfants ayant des besoins particuliers puissent s'épanouir et se développer harmonieusement, réussir leur cheminement éducatif et participer un jour activement à la société. La politique d'inclusion travaille à promouvoir le respect des différences et à donner, à tous les enfants, accès à une enfance saine et stimulante.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Adopter une approche cohérente entre les différents paliers d'employées aux quatre installations du CPE de Matane en matière d'accueil des enfants ayant des besoins particuliers.
- Offrir des chances égales à tous les enfants qui fréquentent les installations du CPE de Matane.
- Accompagner les parents d'enfants ayant des besoins particuliers pour faciliter l'intégration ou le maintien de ses enfants au service de garde.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'INCLUSION

- Chaque enfant est unique et mérite d'avoir une place dans sa communauté, ce qui veut dire que tous les enfants participent aux activités et routines ordinaires, ainsi qu'aux activités spéciales

telles que sorties, excursions et autres. Le comment importe peu, c'est la participation qui est importante.

- Tous les enfants méritent d'être traité de façon égale, et ce, peu importe ce qu'il est ou quel est son défi. Le milieu se doit de soutenir l'enfant dans son intégration et agir en fonction de son plan d'intégration, qui permet de cibler ses besoins et de se mettre en action pour y répondre.
- Le parent est le premier responsable du bien-être de son enfant.
- La collaboration entre les intervenants et les parents contribue au développement harmonieux de tous les enfants.
- Une intervention adaptée et appliquée de façon positive favorise le développement de l'enfant ainsi que son estime de soi.

DÉFINITIONS

QU'EST-CE QUE L'INCLUSION?

L'inclusion signifie que les enfants de toutes capacités ont un accès égal en service de garde éducatif à l'enfance.

QU'EST-CE QU'UN ENFANT À BESOINS PARTICULIERS?

- **Un enfant à besoins particuliers**, c'est un enfant ayant obtenu un **diagnostic** ou un enfant pour lequel un avis professionnel est rendu.
- **Un enfant à besoins particuliers**, c'est un enfant qui n'a pas reçu de diagnostic ou d'avis professionnel de la santé mais qui **nécessite une évaluation** suite au dépistage de l'éducatrice et l'agente de soutien pédagogique et technique.
- **Un enfant à besoins particuliers**, c'est un enfant qui présente, de façon temporaire, des **comportements difficiles** nécessitant un plan de soutien élaboré en partenariat avec l'éducatrice, les parents et l'agente de soutien pédagogique et technique. L'éducatrice et les parents mettent en pratique les stratégies du plan de soutien au service de garde et à la maison.

QU'EST-CE QUE L'INTÉGRATION D'UN ENFANT À BESOINS PARTICULIERS?

C'est de favoriser le développement global et amener l'enfant progressivement à s'adapter à la vie en groupe en lui permettant de participer autant que possible à l'ensemble des activités au service de garde. L'intégration implique une collaboration soutenue entre les parents, le service de garde et les autres intervenants auprès de l'enfant.

Lors de l'intégration, le personnel du service de garde éducatif du CPE de Matane tient compte des capacités et des besoins individuels de l'enfant. On donne à l'enfant des possibilités d'apprendre en jouant avec ses pairs.

PORTÉE DE LA POLITIQUE

L'ensemble de l'équipe éducative et de direction sont concernés par l'inclusion des enfants.

➤ L'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

Cette personne met en application, par le biais d'activités éducatives de soutien et d'accompagnement, un plan d'intégration ayant pour but d'accroître l'autonomie et/ou la mobilité des enfants handicapés bénéficiant d'une subvention. Elle collabore avec les différents intervenants, internes et externes, qui accompagnent ces enfants. Entre autres, l'éducatrice spécialisée observe et apprécie l'évolution et le comportement des enfants, développe une relation professionnelle avec les parents, échange et rend compte du développement de l'enfant avec les parents et l'éducatrice responsable du groupe, collabore à la conception de plans d'intégration et d'intervention individuels pour des enfants handicapés et en assure l'application. Elle doit participer aux réunions d'équipe et plan de services individualisés intersectoriels au cours desquelles s'organisent les tâches et se définissent les stratégies de prise en charge. Elle favorise le lien entre l'enfant handicapé et les différents intervenants : famille, éducatrice responsable de groupe, psychologues, travailleurs sociaux, etc. Elle veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants et accomplit diverses tâches en relation avec ses fonctions, dont certaines tâches administratives (rédiger et/ou compléter les dossiers et les rapports, respecter le budget alloué, préparer les commandes de matériel adapté).

➤ LE PERSONNEL ÉDUCATEUR

Le personnel éducateur respecte le rythme de chaque enfant et offre des défis adaptés à la mesure de chacun d'entre eux. Il organise le milieu physique et adapte le matériel offert de manière à favoriser l'autonomie et à répondre adéquatement aux besoins de chacun. Il encourage les initiatives faites par l'enfant. Il donne à l'enfant le droit de se tromper. Il renforce positivement les efforts et les réussites de ceux-ci. Il accorde suffisamment de temps à l'enfant pour accomplir une tâche. Il permet à l'enfant de participer activement à la vie de groupe en lui proposant certaines tâches et responsabilités en fonction de ses capacités. Il est disponible pour l'enfant qui a besoin d'aide. Il accompagne et soutient l'enfant dans sa recherche de solutions lors des conflits. Il aide l'enfant à acquérir l'autonomie en ce qui concerne ses soins corporels en l'assistant dans ceux-ci. Par sa communication verbale et non verbale, il teinte l'atmosphère du groupe en favorisant des attitudes d'ouverture sur la différence, de respect de soi et des autres, d'entraide et de tolérance.

Lors de ces activités, il observe les enfants et note ses observations dans le cahier de communication électronique « À Petit pas ». Il communique ses observations, ses questionnements et met en lumière les défis de l'enfant aux parents, à l'éducatrice spécialisée et à l'agentes de soutien pédagogique et technique.

Il applique les étapes de la procédure d'accueil, le plan d'intervention/soutien proposé ainsi que les recommandations des professionnels impliqués dans le dossier de l'enfant. Il collabore avec les principaux intervenants lors des rencontres lorsque sa participation est sollicitée.

➤ LES PARENTS

Les parents assument le premier rôle en matière d'éducation de leur enfant, ils se reconnaissent comme étant notre principale ressource pour soutenir l'enfant. Une étroite collaboration des

parents est fondamentale pour chacune des étapes d'accueil de leur enfant en assurant, entre autres, une communication efficace avec le personnel du CPE. Ils informent le CPE de tout changement qui est susceptible d'affecter le processus d'accueil et de l'inclusion de leur enfant et également des services externes offerts à celui-ci. Ils autorisent l'échange de renseignements, s'il y a lieu, entre les principaux intervenants et professionnels dans le dossier. Ils sont présents lors des rencontres auxquelles ils ont été convoqués. Ils prennent connaissance des communications émis par l'éducatrice titulaire du groupe, l'éducatrice spécialisée et l'agente de soutien pédagogique concernant le cheminement de leur enfant tout en partageant leurs idées, opinions et expertises en lien avec les besoins de leur enfant.

➤ LA DIRECTION-ADJOINTE

Elle procède aux inscriptions des enfants, tout en priorisant les différentes ententes avec nos partenaires (CISSS). Elle informe des services de garde qui seront offerts à l'enfant, procède à la visite des lieux et répond aux questions des parents. La direction s'assure que l'ensemble des documents nécessaires en préparation à l'arrivée de l'enfant soit reçus et complets. La direction s'assure que les intervenants pivots sont contactés par l'équipe clinique et que des rencontres sont planifiées préalablement à l'arrivée de l'enfant. La direction participe aux différentes rencontres aux besoins. Elle assure le suivi auprès de l'équipe clinique (T.E.S., ASPT), ainsi qu'aux éducatrices responsables de l'enfant. La direction est présente pour répondre aux questions, assurer le respect des ententes et protocoles et maintenir l'ensemble de l'équipe vers des objectifs d'inclusion des enfants.

LES DÉCISIONS EN MATIÈRE D'INCLUSION

Les décisions en ce qui concerne l'inclusion relèvent de la direction. Des rencontres peuvent être planifiées au besoin afin de maintenir le cap en ce qui a trait à la mission, les valeurs et les postures déterminées en matière d'inclusion. La direction met en place une procédure d'inclusion, s'assure de la mise en œuvre, de son application et effectue les mises à jour, le cas échéant.

EXCEPTION

Le CPE met en place sa politique d'inclusion et applique le processus établi, au besoin il ajuste la procédure, afin de donner à l'enfant toutes les chances d'intégrer le CPE. Toutefois, dans certains cas, il peut arriver des situations où le CPE n'est plus en mesure d'offrir les services de garde éducatif à un enfant. Dans ces rares cas, le CPE peut mettre fin à l'entente de service (exclusion) dans les cas suivants :

- Lorsque, à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent et un organisme (CISSS) pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que les ressources du prestataire ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers ou que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention.
- Le CPE, avant de mettre fin à l'entente, doit donner un avis préalable de deux semaines au parent. Cependant, le CPE peut mettre fin à l'entente de service en tout temps et sans avis préalable lorsque la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacée.

ENGAGEMENT POUR UNE INCLUSION DE QUALITÉ

- Je reconnais que l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers et sa famille fait partie intégrante de notre mission sociale.
- Je demeure souple par rapport aux règles et aux normes et je m'assure que mes actions se rattachent aux valeurs de cette mission.
- J'établis efficacement les contacts et j'accueille positivement les partenariats avec les ressources externes impliquées dans le dossier de l'enfant.
- Je soutiens et facilite la participation du personnel éducateur auprès des partenaires externes.
- Je soutiens l'adoption d'une éthique professionnelle, en particulier dans la relation avec le parent et valorise l'ouverture à la différence et l'absence de préjugés.
- J'établis des structures de coopération au sein de l'équipe afin de soutenir le « faire ensemble » et assurer une cohérence dans l'ensemble des interventions.
- J'observe mon milieu et nos pratiques pour bien cibler et adapter en continu mes interventions.
- Je révisé et évalue régulièrement nos pratiques inclusives avec l'ensemble des professionnels, je rédige et conserve les bilans d'expériences.

CONCLUSION

Offrir à tous les enfants des expériences de groupe inclusives qui favorisent leur épanouissement, et ce, dans un milieu sécuritaire et stimulant, axé sur l'enfant. Voilà le mandat que s'est donné le comité d'inclusion en rédigeant cette politique. Nous sommes conscients que tous les enfants ont des aptitudes et des besoins particuliers ainsi qu'une relation singulière avec le monde qui reflète leur bagage familial, leurs antécédents et leur culture. Nous ferons tout en notre pouvoir pour nous adapter aux enfants ayant besoin de soutien additionnel, afin que tous aient la possibilité de développer leur plein potentiel physique, social, psychologique et intellectuel.

RÉFÉRENCES

Voici la liste des documents requis à la procédure d'accueil et des ouvrages utilisés pour rédiger la politique d'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers du CPE Trois Petits Points.

- *Ministère de la Famille (2007). Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde. Information générale et marche à suivre. Québec : Ministère de la Famille.*
- *Ministère de la Famille (2007). Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde. Plan d'intégration. Québec : Ministère de la Famille.*
- *Ministère de la Famille (2007). Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde. Évaluation annuelle. Québec : Ministère de la Famille.*
- *Ministère de la Famille (2019). Accueillir la petite enfance, programme éducatif.*
- *Accueil des enfants ayant des besoins particuliers. Québec : Association québécoise des CPE (AQCPÉ).*
- *À noter également que nous nous sommes inspirés de politiques d'inclusion et de procédures d'accueil de quelques autres centres de la petite enfance.*